

Envoyé en préfecture le 07/03/2025

Reçu en préfecture le 07/03/2025

Publié le



ID : 001-210101739-20250304-2025\_029\_DEL-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : MISE À JOUR DE LA TARIFICATION APPLICABLE AUX FORAINS POUR LEURS BRANCHEMENTS ET CONSOMMATIONS ÉLECTRIQUES À L'OCCASION DE LA FÊTE DE L'OISEAU (7.2)

**L'an deux mille vingt-cinq, le 03 mars à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 22  
Nombre de conseillers votants : 32

Date de convocation du Conseil : **21 février 2025**  
Date d'affichage de la convocation : **21 février 2025**

**Présents :** Monsieur DUNAND (mairie), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, VUILLIOT, LUZZI, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, MOLINAS, JUILLARD (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme HUSSON donne pouvoir à M. LEVITRE,  
Mme CETTIER donne pouvoir à Mme LUZZI,  
Mme GIET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COSSARD,  
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD,  
M. MAZET donne pouvoir à M. MOLINAS,  
M. CADOUX donne pouvoir à M. ROBBEZ,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,  
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,  
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

**Absent :** M. DANGUY.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n° 2024\_061\_DEL du 6 mai 2024 approuvant la création d'une tarification applicable aux forains pour leurs branchements et consommations électriques, à l'occasion de la fête de l'Oiseau ayant lieu chaque année dans la commune,

**VU** la note de synthèse,


**CONSIDÉRANT** la nécessité de compléter cette tarification d'un tarif pour le branchement des caravanes d'habitation,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** de fixer la grille tarifaire suivante :

<b>TARIFS ÉLECTRICITÉ FORAINS - FORFAIT POUR LA DURÉE DE LA FÊTE FORAINE (Manèges, loteries, stands, caravanes)</b>	
<b>Intensité en Ampère</b>	<b>Tarif</b>
16 A maximum en monophasé	16 €
16 A maximum en triphasé	25 €
32 A maximum en triphasé	50 €
63 A maximum en triphasé	90 €
125 A maximum en triphasé	120 €
De 125 A à 250 A maximum en triphasé	145 €
Caravane d'habitation	10 € / caravane

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

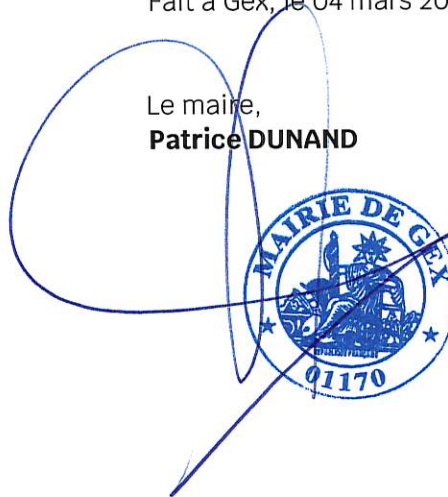

Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le 
ID : 001-210101739-20250304-2025_029_DEL-DE

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 04 mars 2025.

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Le maire,  
**Patrice DUNAND**

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 mars 2025 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 mars 2025.